



## Devenir propriétaire en toute sérénité

Acheter son logement est un moment de vie important. Cela peut paraître compliqué, truffé d'incertitudes, trop engageant voire risqué. À la SACVL, nous voulons que cette démarche soit simple et avantageuse pour vous ! C'est pourquoi, nous vous offrons la possibilité d'acquérir un bien au sein de notre parc privé et nous vous accompagnons dans l'élaboration de votre projet (choix du quartier, surface, type de logement, service de courtage bancaire, aide à l'élaboration du plan de financement...) jusqu'à votre installation. La SACVL propose des biens à des prix parmi les plus bas du marché. Et si vous êtes déjà locataire chez nous, vous pouvez bénéficier de 5 à 10% de réduction sur le prix du bien.

Autre avantage, en tant que propriétaire, vous bénéficiez d'une assurance revente. Si la valeur de votre bien venait à baisser à l'avenir, et que vous décidiez pour autant de le vendre, cette assurance vous permet de compenser le montant de la moins-value. Autant d'avantages et de sécurité pour vous rassurer ! •



### En savoir +

Marine est disponible pour vous accompagner dans votre projet, pour répondre à vos questions et vous conseiller au mieux :  
06 72 91 53 42

Il n'a jamais été aussi important et essentiel de prendre soin des autres. À la SACVL, notre métier est de cultiver le bien-être de toutes et tous en améliorant votre logement, votre confort et votre cadre de vie. C'est ce qui nous guide pour vous proposer ce nouveau numéro consacré à la rénovation et l'accessibilité de la résidence

Louis Loucheur, au 1<sup>er</sup> anniversaire du projet social et bio Capucine et Gaston, au composteur collectif de la résidence Le Belvédère. Cette année encore nous nous engageons toujours plus pour la transition écologique et les initiatives solidaires.

👂 **Notre métier est de cultiver le bien-être de toutes et tous en améliorant votre logement**

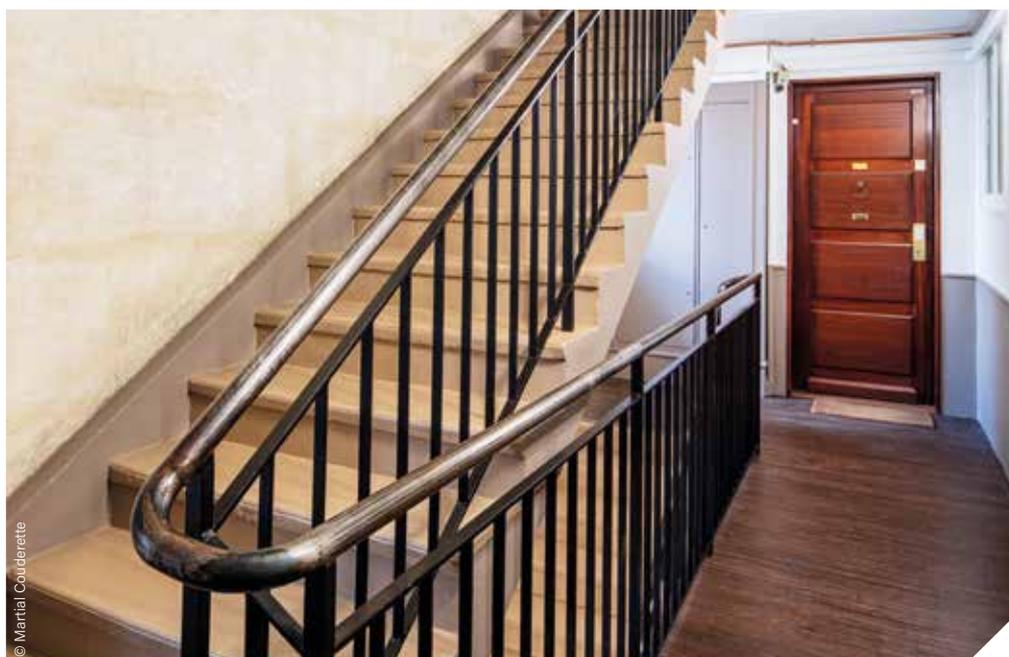


À l'honneur dans ce 1<sup>er</sup> numéro de l'année, je vous invite à faire connaissance avec Serge, qui officie depuis plus de 30 ans à la SACVL. Il vous explique son métier et son engagement. Vous trouverez également des informations simples et pratiques sur les procédures d'enlèvement des voitures gênantes et les avantages du prélèvement automatique de vos loyers.

Je vous souhaite en mon nom et en celui des équipes de la SACVL une très bonne et chaleureuse année 2022. •



**Raphaël Michaud**  
Président de la SACVL



## Un sacré coup de jeune !

Nichée dans le quartier Gorges de Loup, la résidence Louis Loucheur est un bel exemple d'adaptation des logements pour favoriser l'autonomie et permettre de rester le plus longtemps possible chez soi. La rénovation du bâtiment a concerné une centaine de locataires, pour la majorité des personnes âgées très attachées à leur lieu de vie. En complément de l'isolation des façades, caves et combles, la toiture a été refaite à neuf, contribuant à un bien meilleur classement énergétique (passant de l'étiquette E à C) et trois ascenseurs ont été créés (un dans chaque allée). Ils sont une réponse efficace pour améliorer la mobilité, l'autonomie et l'accessibilité des locataires.

Pour clore cette opération, nous engagerons bientôt, avec l'aide d'un paysagiste, le renouvellement des plantations du jardin attendant à la résidence. •



Découvrez la vidéo accélérée de la construction des ascenseurs de la résidence Louis Loucheur. ✓



## TROP FORTS



## Sous le Belvédère, le vert

Bonne nouvelle pour les habitants du 9<sup>e</sup>, le composteur de la montée de l'Observance est de nouveau en service depuis le 26 janvier 2022. L'association Les mûres-mures de la Colline vous accueille les lundis et mercredis de 18 h 30 à 19 h et les samedis de 11 h 30 à 12 h, sous les tours du Belvédère, pour y déposer vos déchets de cuisine et déchets verts. Au fil des mois, il se transformera en un produit comparable à l'humus : le compost, un terreau écologique d'excellente qualité ! Cette initiative est soutenue par la Ville et la Métropole de Lyon, le CSF et la SACVL. •

# Offre spéciale pour **essayer** l'autopartage



Si vous l'aviez raté fin 2021, il est encore temps d'en profiter : notre partenariat avec Lyon Parc Auto vous propose de découvrir CITIZ et YEA!. Ces 2 services permettent de réserver une voiture en libre-service, 24h/24, pour une heure, un jour ou plus, avec ou sans réservation. Selon votre besoin et votre projet de déplacement, vous choisissez votre véhicule (citadine, break, 9 places), vous optez pour une location CITIZ (retour du véhicule dans sa station de départ) ou YEA! (dépôt du véhicule sur une

place de stationnement légal à Lyon et Villeurbanne). Et vous ne payez que le tarif à l'heure et les kilomètres parcourus. Le carburant, l'assurance et l'entretien sont inclus. Voilà une alternative simple et pratique qui nous rappelle que ne pas posséder de voiture n'est pas un problème !

Avec le code promotionnel « SACVL », c'est le moment de faire votre propre expérience de l'autopartage, sans engagement : jusqu'au 31 mars 2022, les frais d'inscription et les 3 premiers mois d'abonnement vous sont offerts. •



## Gare au **stationnement** **gênant !**

Une voiture mal garée qui gêne la circulation ou l'accès à un garage, un véhicule en voie d'épavisation qui peut s'avérer dangereux, une voiture utilisant de manière prolongée un espace de stationnement dans votre résidence ? Nous nous devons de garantir votre tranquillité, vos accès et votre sécurité. Nous pouvons alors demander l'enlèvement du véhicule gênant. Comment ? En déclenchant une procédure encadrée par le Code de la route (articles R.325.12 à R.325.52) et réalisée par la Police Municipale ou la Police Nationale selon qu'il s'agisse d'une voie privée ou d'un parking ouvert à la circulation publique. Chaque année pour les résidences de la SACVL, cela concerne une centaine de véhicules. •

## ÉVÉNEMENTS



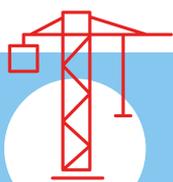
### Bio et social dans un bocal

Connaissez-vous Capucine et Gaston ? Ce traiteur-restaurant-boutique unique situé Place des Docteurs C&C Mérieux, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, qui a ouvert en octobre 2020. Son pari : proposer une cuisine de Chef en bocal 100% bio cuisinée, servie et vendue par 5 jeunes en situation de handicap encadrés par des professionnels. Le but : les accompagner, les former et les préparer à une certification professionnelle (cuisine, service, vente). Côté cuisine, la gamme de produits est déjà bien développée : 12 entrées, 15 plats, 10 desserts, produits dans des bocaux en verre uniquement et à longue conservation. À déguster sur place, à emporter, à acheter à la boutique ou en ligne, et à se faire livrer.

L'équipe est plus que jamais soudée et motivée pour vous accueillir dans son local de 280 m<sup>2</sup> remis à neuf et mis à disposition par la SACVL. •

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 19h non-stop. Site et boutique en ligne : [www.capucineetgaston.fr](http://www.capucineetgaston.fr) | f @

CHIFFRES CLÉS



**175**  
logements neufs  
répartis en 5  
opérations de  
construction

En 2021...



**225**  
logements  
réhabilités



**21**  
logements (soit 3  
immeubles) dans  
l'ancien acquis  
par la SACVL pour  
être réhabilités  
prochainement

# Technicien, pour des logements de qualité

Serge Bonjour, 59 ans, est une figure bien connue à la SACVL où il travaille depuis plus de 30 ans. Après avoir été gardien et agent de secteur, il officie depuis 20 ans comme technicien. Son rôle ? Gérer les travaux de rénovation des logements et des parties communes.

## En quoi consiste votre métier de technicien à la SACVL ?

**Serge :** Je m'occupe de la réfection des logements quand un locataire quitte un appartement, ainsi que des travaux dans les parties communes. Nous sommes une équipe



© Vincent Ramet

de 5 techniciens pour l'ensemble des logements de la SACVL. Quand la SACVL reçoit une dédite, nous commandons des diagnostics et prenons contact avec le locataire sortant pour une visite préalable avant son départ. C'est l'occasion de récupérer les clés et d'estimer les travaux à effectuer. Ensuite nous passons commande à une liste d'entreprises, suivons le chantier et assurons la réception des travaux. Pour les parties communes, nous suivons un plan de patrimoine pour leur rénovation.

## Comme pour la rénovation de la résidence Tobie Robatel...

**Serge :** Oui, je me suis occupé de ce très gros chantier qui vient de s'achever. Nous avons fait refaire l'électricité, les plafonds, les peintures, les sols, remplacer les boîtes aux lettres, installer des racks à vélos. Il a fallu recruter de nouvelles entreprises car plusieurs de nos prestataires habituels étaient indisponibles pour un tel chantier. C'est une grosse responsabilité car le technicien gère le budget des travaux, coordonne les corps de métier et s'assure que les travaux demandés soient bien effectués. Dans ce métier, le dialogue avec les prestataires est primordial.

## Que trouvez-vous le plus satisfaisant dans votre métier ?

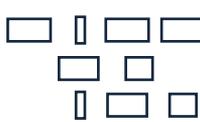
**Serge :** Quand le travail est bien fait et surtout dans les temps. Le temps pour réaliser les travaux n'est pas extensible. Car cela joue ensuite sur la vacance commerciale et technique. Le temps de rénovation doit donc être le plus court possible. Mais cela peut varier d'un logement à l'autre, il n'y a pas de règle. •

## À SAVOIR

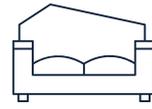
**La résidence Saint-Georges, rue de la Quarantaine (Lyon 5<sup>e</sup>)**

**56** 

**logements neufs dont plus d'un tiers de logements sociaux**

**17** 

**de ces logements sociaux acquis par la SACVL**

**7** 

**dont meublés réservés aux étudiants, gérés directement par la SACVL**

**M O D E D ' E M P L O I**



## Vous avez dit sérénité ?

Le prélèvement automatique est le moyen le plus sûr et le plus simple pour régler votre loyer.

### > Pourquoi choisir le prélèvement automatique ?

Pour la sécurité, votre transaction est garantie par les établissements bancaires. Pour la gratuité, car ce mode de paiement est sans aucun frais à votre charge.

### > Quand le prélèvement a-t-il lieu ?

Vous choisissez en toute tranquillité l'échéance de prélèvement le 5, le 10 ou le 15 du mois. Et vous n'avez plus à penser chaque mois au règlement de votre loyer ! Vous pouvez même l'arrêter à tout moment sans frais, ni délai.

### > Comment ça marche ?

Sur simple demande par mail ou téléphone ([contact@sacvl.fr](mailto:contact@sacvl.fr) ou 04.72.77.34.34) de votre part, nous vous envoyons le mandat

de prélèvement qu'il vous suffit ensuite de nous renvoyer daté, signé et accompagné de votre RIB.

### > D'autres modes de paiement sont possibles ?

Bien sûr, par virement bancaire (au plus tard le 5 du mois), par carte bancaire (via notre site internet sécurisé ou directement au siège de la SACVL). Vous pouvez également régler en espèces (dans un bureau de poste, par EFICASH : les frais de gestion de 6 € sont à votre charge) ou par chèque (par courrier postal à l'ordre de la SACVL). •